

# Réunion publique à Saint Rémy-Lès-Chevreuse le 4 mai 2015

CR base 1 [alain.sarzotti@wanadoo.fr](mailto:alain.sarzotti@wanadoo.fr) cernay-la-ville 7/05/15

## Intercommunalité aujourd'hui et demain <http://www.notreinterco.fr/>

Quels enjeux pour les communes du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ?

Salle Jean racine 400 personnes présentes à peu près avec de nombreux élus et associations de la région.

### Organisation : Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Associations AAVRE, ADHAM, APESC, Auffargis Environnement, CSHVC, EPAC Habitants de Beauséjour, Essonne Environnement, La Midorge, La Saint-Lambert, Pour Gometz, Quartier Petit Chevincourt, Saint-Rémy Environnement, Sauvegarde de Cernay, Vivre à Forges, VHSR

### Introduction : Accueil par Mme Agathe Becker

Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Après le discours de Mme le Maire les Associations ont diffusé un clip « micro-trottoir » pour sonder l'opinion sur la notion d'intercommunalité voir <http://www.petitchevincourt.fr/e15.html>

Modérateur, Mr **Luc Banchard** (journaliste) qui a piloté, avec calme et élégance, le protocole des débats L'enchaînement des prises de parole était entre coupé des questions diverses en provenance soit d'internet soit de la salle avec micro baladeur. Peu de tac au tac.

### Tribune : de droite à gauche

#### **Fouad Awada**

Directeur général adjoint  
de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France

#### **Jean-Frédéric Poisson**

Député des Yvelines  
Président de la communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires »

#### **Yves Vandewalle**

Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Conseiller départemental des Yvelines

#### **Mme Anne Hery Le Pallec**

1ère maire adjoint à Chevreuse  
vice-présidente de la Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse

#### **Dominique Julien La Bruyère**

Cofondateur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Conseiller municipal de Cernay-la-Ville

#### **Jacques Pelletier**

Maire de Milon-la-Chapelle  
Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse

#### **Jean-Pierre Moulin**

président d'Essonne Nature Environnement



# PNR et Intercommunalités

## Eléments de cadrage

### Intervention : **Fouad Awada**

Directeur général adjoint de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France  
Directeur du département Urbanisme Aménagement Territoires



### Essentiel :

**50 parcs naturels régionaux en France**

**4 parcs naturels régionaux en Île-de-France + 2 en projet**

Les 4 parcs couvrent 18 % de la superficie régionale

**Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a été créé en décembre 1985 avec 19 communes avec zone étendue à 21 communes dans les années 2000 à 2010**

**Décret MEDDTL du 3 novembre 2011 : Extension à 51 communes : 63 300 hectares**

Adoption de la nouvelle Charte préalablement approuvée (en juin) par le Conseil Régional  
Renouvellement du Parc pour une durée de 12 ans (2011-2023)

Les 51 Communes du PNR réunie : 5% du territoire régional, 1% de la population +10% de logements sociaux. Des revenus 22% plus élevés que la moyenne régionale mais des recettes communales potentielles 15% moins élevées que la moyenne des communes franciliennes

51 Communes, 8 intercommunalités communes regroupées dans le Syndicat Mixte du PNR

Chacune ayant adhéré à une intercommunalité de son choix + 8 intercommunalités représentées dans le PNR dont 7 à cheval dans et hors PNR

**Généralisation des Intercommunalités en Grande Couronne.** Dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, toute la Grande Couronne a été couverte par des intercommunalités de 2011 à 2013,

**La Loi MAPTAM a changé les règles**

Paris-Petite couronne: intercommunalité unique, la MGP + « Territoires » de minimum 300 000 hab. + 41 intercommunalités ayant leur siège dans « l'Unité Urbaine de Paris » hors MGP: CA de minimum 200 000 hab. Ailleurs: règles nationales inchangées : CA 50 000, et CC

**Des regroupements ont été en conséquence nécessaires.** L'arrêté du Préfet de Région a entériné deux nouvelles intercommunalités de plus de 200 000 habitants en limite du PNR :

Fusion entre CASQY et Ouest Parisien (Plaisir, les Clayes-sous-Bois, Villepreux) + 2 communes des Etangs (Coignères et Maurepas) + fusion entre CAPS et CA Europe Essonne

**La Commission Régionale de Coopération Intercommunale n'a remis en cause aucune des intercommunalités qui avaient été créées dans le PNR de la HVC dans le cadre du dispositif antérieur**

Conséquences pour les communes du Parc membres des CA de plus de 200 000 habitants

Pour Magny-les-Hameaux, membre la CASQY depuis avant la réforme, aucun changement

Pour Châteaufort, membre la CAVGP depuis avant la réforme, aucun changement

Pour Gif-sur-Yvette, membre de la CAPS depuis avant la réforme, déplacement du centre du

pouvoir du fait de l'entrée de communes peuplées : Massy et le chapelet RN20; et de la montée en régime du projet Saclay dans l'OIN

Rappel des compétences obligatoires des Communautés d'Agglomération : Economie, Urbanisme, Logement, Politique de la Ville, Transport

Rappel des 3 compétences optionnelles à choisir parmi 6 : Social, Sport et culture, Voirie, Assainissement, Environnement, Eau

## **Charte PNR vs SCOT et PLU**

*Une vigilance sera nécessaire sur l'articulation entre la Charte, le SCOT et les PLU*

*La Loi ALUR a prévu que la Charte de PNR ne s'impose pas au PLU lorsqu'il existe un SCOT. La nouvelle rédaction de l'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme tel que modifié par la loi ALUR a en effet généralisé la notion de "compatibilité limitée" qui existait déjà dans le cas, par exemple, du SDRIF et qui veut qu'un document ne soit compatible qu'avec le document immédiatement supérieur, et non avec celui qui se situe encore un cran au-dessus dans la hiérarchie des normes. C'est ce qui fait qu'un SCOT puisse faire "écran" entre un PLU et une charte de PNR ou le SDRIF.*

***L'effet pervers, à ce stade de conception des SCOT, est que ces derniers ont des niveaux de précision insuffisante pour relayer efficacement les orientations des documents supérieurs (SDRIF, chartes de PNR).***

## **PNR de la Haute Vallée de Chevreuse**

### **Son fonctionnement**

#### **Intervention :**

**Yves Vandewalle**

*Président du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Conseiller départemental des Yvelines*



***Le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse est piloté par un Syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la Charte***

***Budget : 5,5 M€ en 2013 = 60% fonctionnement, et 40% équipement***

***Une équipe permanente : 30 personnes, Directrice : Anne Le Lagadec***

***Maison du Parc : Château de la Madeleine à Chevreuse***

#### ***Types d'actions:***

*Plantations, restauration de la trame verte et paysagère, aménagement de sentiers*

*Gestion des rivières et de l'eau, maîtrise du ruissellement, réduction de la pollution des eaux*

*Protection des espèces sauvages et de leurs habitats*

*Actions pédagogiques et de sensibilisation*

*Observation, inventaires, suivi du patrimoine naturel*

***Nos interventions sur les opérations d'urbanisme et de construction sont fermes et constantes : le Parc doit rester une force de dissuasion « amont » avec les outils juridiques de la Charte qui semblent suffisants au moins à court terme. Mais il faudra être vigilant et nous veillerons à ce que les opérations de densification soient conformes à la Charte et ses contraintes. La densification initiale demandée à certaines communes rurales (comme Cernay-la-Ville par exemple) nous paraît totalement absurde. Nous approuvons l'ouverture des villages au logement social mais dans des proportions raisonnables comme le demande la population.***

#### **Tribune : Table ronde**

**Dominique Julien La Bruyère**

*Cofondateur du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse  
Conseiller municipal de Cernay-la-Ville*



*Les populations de la Haute Vallée de Chevreuse se battent, depuis près de quarante ans pour protéger cette région et c'est par milliers que les amoureux de la nature la fréquentent, aidés par les associations et les élus locaux. Il faut comprendre l'importance de ce poumon vert si près de Paris et dépasser les clivages intercommunaux*

*Cette nature protégée représente un trésor unique pour le Grand Paris, elle est d'ailleurs classée dans le schéma régional, à juste titre, en Territoire d'Intérêt Métropolitain. Elle représente pour tous la possibilité d'y pratiquer une écologie positive, dont l'utilité sociale est évidente.*

*Nous avons donc demandé officiellement aux Préfets de Région et des Yvelines, d'intégrer les communes de BONNELLES, BULLION, CERNAY-la-VILLE et AUFFARGIS dans la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, conformément à la demande des quatre maires concernés du 6 septembre 2013, à notre lettre du 6 décembre 2014 et à la réponse de monsieur le Préfet Jean DAUBIGNY du 24 décembre 2014.*

*En effet, ces quatre communes sont membres de la communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires, elles subissent donc un conflit d'intérêt inextricable, entre la loi S R U, (25% de logements sociaux ou une amende) et la charte du Parc Naturel Régional, (engagement sur 10% de logements sociaux). Ce conflit d'intérêt met les élus dans une situation intenable, il suffit de lire les conclusions du commissaire enquêteur, lors de l'établissement d'un P L U, comme celui de Cernay-la-Ville.*

*Nous ne demandons pas à bénéficier de dérogations à ces textes de loi qui ont toute leur valeur, mais que ces quatre communes soient rattachées à la Communauté de Communes de la Haute vallée de Chevreuse, ce qui leur permettrait d'être uniquement engagées par la Charte de PNR et de prévoir des P L U conformes à leur vocation première, la protection de la nature et l'accueil des populations citadines.*

*(applaudissements nourris de la salle)*

## **Intervention :**

**Jean-Frédéric Poisson**

Député des Yvelines

Président de la communauté d'agglomération « Rambouillet Territoires »



*Nous faisons partie du **Syndicat mixte qui pilote la Charte** à travers de nombreuses communes de la Communauté d'Agglomérations de Rambouillet Territoire que je préside. Nous soutenons donc le Parc avec nos représentants dans ce Syndicat mixte. Les situations de conflits viendraient d'une mauvaise application de la Loi SRU notamment dans le contexte particulier des communes limitrophes à la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse (CC-HVC). Nous soutiendrons donc le PNR et l'esprit de sa fondation en mettant toute mon énergie de Député pour éviter les entorses à la Charte sur ces communes. Par contre je ne suis pas d'accord pour leur détachement vers la CC-HVC ou autre (il y en a 3 qui ont souhaité et voté un autre rattachement dont les communes de Bonnelles et Bullion) vis-à-vis de la masse critique que doit avoir une CA pour agir et mettre en place les synergies. Il serait faux de dire qu'il y aurait un doublement des constructions par le seul fait d'un rattachement à la CA. D'ailleurs il n'y a pas d'oukase mais simplement la loi qui impose une double majorité pour un « détachement » avec le préalable évidemment que les Conseils Municipaux de ces municipalités aient voté préalablement cette demande de détachement*

## **Intervention :**

**Jacques Pelletier**

Maire de Milon-la-Chapelle

Président de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse



*Nous estimons que nos communes de la haute vallée de Chevreuse sont déjà très équipées et que l'aspect financier ne doit pas servir de prétexte à un éparpillement des élus dans les CA environnantes. D'ailleurs il ne tombera pas des lingots d'or de ces CA qui ont-elles mêmes leurs problème d'équilibre financier. Les implantations universitaires, industrielles et commerciales se développent sur des zones bien définies et nous ne pouvons, ici dans nos régions, nous confondre avec leurs orientations. Les investissements qui ont été fait par exemple dans des communes comme Issy les Moulinaux, la Défense ou Saclay sont hors sujet dans nos communes. La CC-HVC doit être renforcée*

## **Intervention :**

**Mme Anne Hery Le Pallec**

1ère maire adjoint à Chevreuse

vice-présidente de la Communauté de Communes Haute Vallée de Chevreuse



*Nos communes de la haute vallée de Chevreuse, à notre avis, seront dépendantes des activités et des budgets des communautés d'agglomération environnantes Les synergies seront plus faciles en participant aux assemblées des Communauté d'agglomération. Ce qui n'enlève rien localement aux pouvoirs du maire en matière d'urbanisme et de permis de construire.*

*Nous restons sensibles et soutiendrons la vocation du PNR et resteront représentés dans le Syndicat mixte. Venez nous voir nous en discuterons. Une voix s'élève à plusieurs reprises dans la salle : « demain matin je propose de vous rencontrer ! ». Réponse : « prenez rendez-vous »*

*(de nombreux habitants de Chevreuse et Saint Rémy-Lès-Chevreuse ne sont pas d'accord avec cette approche et l'ont exprimé ouvertement dans la salle ou par internet. Ils disent que ces projets sont trop peu argumentés auprès des habitants et du public des communes concernées.*

*Ils ont le droit de savoir et de participer à toute décision de rattachement, expriment ils, avant que le (la) maire décide « son » meilleur choix sans dire pourquoi).*

# Questions Internet et dans la salle

Éléments de réponse enregistrés sur voir <http://www.petitchevincourt.fr/e15.html>



## Questions Internet sélectionnées et lues publiquement par Luc Banchard, animateur des débats

### **Auffargis**

*Comment une petite commune comme Auffargis peut-elle avoir un impact sur les décisions dans la Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires qui compte 25 communes et dont les deux plus importantes sont Rambouillet et St Arnoult en Yvelines ?  
Ne va-t-on pas éloigner les habitants des centres de décision ?*

### **Maire adjoint de Bonnelles**

*demande à JF Poisson la raison de son refus de voir partir de Rambouillet Territoires les deux Communes que sont Bullion et Bonnelles*

## Questions issues de la salle et posées aux invités en introduction

**Yves VANDEWALLE :** *On entend souvent dans la bouche des élus que quoi qu'il arrive, leur commune est protégée par la charte du PNR. Or on vient de voir dans la présentation de M. Awada que depuis la loi ALUR, un SCOT peut faire « écran » entre un PLU et une charte de PNR. Une note récente de la fédération des Parcs attire également l'attention sur les risques que peuvent présenter des intercommunalités de grande taille pour les PNR..*

*Je cite cet exemple :*

*L'émergence d'intercommunalités puissantes, centrées sur les villes, accentuera le déséquilibre dans la gouvernance des intercommunalités entre communes rurales et communes urbaines, entre communes classées Parc et communes non classées Parc. La place de la charte de parc dans la politique de ces intercommunalité risque d'être affaiblie.*

**Anne HERY :** *Dans un article paru en septembre 2014 dans le journal de Chevreuse, le Médiéval, on peut lire que le conseil municipal de Chevreuse défend depuis 2010 un rapprochement de tout ou partie du territoire de la Communauté de la haute vallée de Chevreuse de la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines. Pouvez-vous brièvement expliquer les raisons de ce choix ?*

**Dominique JULIEN-LABRUYERE :** *Vous avez beaucoup milité il y a quarante pour la création de ce Parc naturel Régional et plus récemment pour son extension. Aujourd'hui vous dites qu'une dispersion des communes qui furent à l'origine de sa création vers des communautés d'agglomération serait un vrai danger pour la survie du Parc. Pouvez-vous nous dire pourquoi ?*

**Jacques PELLETIER :** *En tant que président de la communauté de communes Haute vallée de Chevreuse et avec la majorité des communes qui la compose vous œuvrez pour le maintien dans son périmètre actuel et pour son élargissement éventuel avec des communes voisines.*

*Selon vous quelles seraient les conditions pour que ça marche (ou pour que vous soyez entendu) ?*

## *Impression d'ensemble :*

*Réunion attendue et très bien organisée par les associations et l'Union des Amis du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse. Il y avait du monde et une bonne écoute manifestant la volonté de comprendre. Et ce qui est en cours, en matière de réorganisation territoriale, autour de la Métropole du Grand Paris est mal connu*

*L'information des personnes présentes dans la salle a certainement progressé notamment par les précisions de l'exposé d'introduction de Mr. Fouad Awada (très apprécié et applaudi) sur les cartes et schémas de l'IAU. Les principes fondateurs du PNR semblent bien fragilisés par les projets considérables en cours sur son périmètre (ligne 18, OIN, décisions de la commission régionale de la coopération intercommunale). Ces présentations ont été complétées par les intervenants de la table qui sont impliqués dans les mouvements de regroupement en cours. Mais ils n'étaient pas tous là.*

*Ainsi la plupart des maires des communes concernées par le destin de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse n'étaient pas présents. Il semble surtout que les positions de chacun restent inchangées entre les élus qui souhaitent intégrer une Communauté d'Agglomération (Cernay-la-Ville, Chevreuse, Saint Rémy) et ceux qui désirent en sortir (Bullion, Bonnelles) sans compter les communes indécises ou invitées à se taire. La CC-HVC n'est donc pas encore suffisamment solidifiée dans les esprits.*

*De même le message rassurant des élus présent sur la sécurité du Parc et sa mission conservatoire (contre un urbanisme excessif) n'arrive pas à convaincre vis-à-vis de toutes les complexités de la réorganisation territoriale en cours et pilotée par l'Etat. La lisibilité des lexiques législatifs est encore perçue comme confuse par le grand public (SCOT, ALUR, MAPTAM, NOTRe, PIA/OIN, Charte PNR, PLU, PLUI .... etc.)*

*L'expression du cofondateur du Parc (Dominique Julien La Bruyère) a été peut être la mieux comprise : le destin du PNR, et en particulier de la Vallée de Chevreuse, nous dépasse et doit être pris en considération sur des échelles de temps qui rendent insignifiantes les incompréhensions actuelles. Quelque soient les projets imposés par les contraintes économiques contemporaines un seul devoir pour tous : léguer en bon état aux générations qui nous succéderont un morceau de France dont le patrimoine culturel, historique et écologique est un « trésor » aussi près de Paris !*